

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial **TRANSPRO 45 10W40**
Code 3304-D05343

ÉTIQUETTE DU PRODUIT

Étiquetage d'usage ou CE
Symboles : Néant
Phrases R : Néant
Phrases S : Néant
ADR : Non concerné

1. Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise.

Utilisation commerciale : Lubrifiant pour moteurs.
Nom / raison sociale du fournisseur : YACCO S.A.S
Adresse physique : Avenue des Petits Prés - Z.I. de l'Oison - BP 2 - 76320 St Pierre-lès-Elbeuf
Téléphone / Télécopie / Internet : 02.32.96.00.00 / 02.35.78.81.87 / contact@yacco.com
N° d'appel d'urgence : 01 45 42 59 59

2. Identification des dangers

- effets néfastes pour la santé : Dans les conditions usuelles d'utilisation, ce produit ne présente pas de danger d'intoxication.
- effets sur l'environnement : Ne pas rejeter ce produit dans l'environnement.
- dangers physico-chimiques : Pas de risque particulier d'inflammation ou d'explosion.

3. Composition / information sur les composants de la préparation

Nature chimique : Produit à base d'huiles minérales sévèrement raffinées et d'huiles synthétiques.
Teneur en HAP selon la méthode IP 346 < 3%

Composants contribuant aux dangers	N°CE/N°CAS	Concentration	Symbole	Risques
Alkyldithiophosphate de Zinc	272-028-3/68649-42-3	<2,1 %	Xi ,N	R-38, 41, 51/53
Alkylsalicylate de Calcium à longue chaîne	281-018-8/83846-43-9	<4,3 %	-	R-52/53

4. Premiers secours

EN CAS DE TROUBLES GRAVES, APPELER UN MÉDECIN OU DEMANDER UNE AIDE MÉDICALE D'URGENCE

- Inhalation : Le risque n'existe que pour des huiles contenant une proportion importante de distillats très légers ou en cas de formation d'aérosols ou de chauffage du produit à température élevée, il peut alors être constaté une irritation des voies respiratoires supérieures.
- Contact avec la peau : Après contact avec la peau, se laver à l'eau et au savon, ne pas utiliser de solvant. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'atteinte par un jet haute pression, il y a risque d'introduction dans l'organisme. Transporter en milieu hospitalier même en l'absence de blessure apparente.
- Contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, en écartant les paupières, pendant au moins 15 minutes et consulter un spécialiste.
- Ingestion : risque possible de vomissements et de diarrhée. Ne pas faire vomir pour éviter les risques d'aspiration dans les voies respiratoires.
- Aspiration: Si on soupçonne qu'il y a eu aspiration dans les poumons (au cours de vomissements par exemple), transporter d'urgence en milieu hospitalier.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Point d'éclair : voir paragraphe 9.
Moyens d'extinctions:
- appropriés : Mousse, CO₂, poudre, eau uniquement pour refroidir et protéger les récipients exposés.
- déconseillé : Eau sous forme de jet bâton interdite.
Dangers spécifiques : La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO₂, hydrocarbures variés, aldéhydes, etc..., et des suies. Leur inhalation est très dangereuse.
Protection des intervenants: Port obligatoire d'un appareil respiratoire isolant en raison de l'abondance des fumées et des gaz dangereux.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial
Code

TRANSPRO 45 10W40
3304-D05343

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles :	En fonction des risques d'expositions, porter des gants, lunettes, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures. Les déversements de produits peuvent rendre les surfaces glissantes. Aérer l'endroit si l'écoulement se produit dans un espace confiné ou peu aéré.
Protection de l'environnement :	Concevoir les installations et prendre toute mesure nécessaire pour éviter la pollution des eaux et du sol. Protéger les égouts de déversements possibles afin de minimiser les risques de pollution. En cas d'épandage, prévenir les autorités compétentes lorsque la situation ne peut être maîtrisée rapidement et efficacement.
Récupération :	A l'aide de moyens physiques (pompage, écrémage, etc...). Contenir les déversements et les récupérer au moyen de sable ou de tout autre matériau inerte absorbant, ne pas rejeter à l'égout.
Élimination :	Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

7. Manipulation et stockage

MANIPULATION

- Mesures techniques :
 - . prévention de l'exposition des travailleurs : Assurer une ventilation suffisante en cas de risque de formation de vapeurs, brouillards ou aérosols. Adopter toute mesure permettant de réduire les risques d'exposition, en particulier aux huiles en service ou usagées. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver le produit à l'écart des aliments et boissons.
 - . prévention des incendies et explosions : Les emballages vides peuvent contenir des vapeurs inflammables ou explosibles. Les chiffons imprégnés de produit, le papier ou les matières utilisées pour absorber les déversements présentent un danger d'incendie. Éviter qu'ils ne s'accumulent. Les éliminer immédiatement et en toute sécurité après utilisation.
- Précautions : Afin de réduire le risque d'incendie, concevoir les installations pour éviter les projections accidentelles de produit (rupture de joint,...) sur des carters chauds et des contacts électriques : les fuites accidentelles d'huile d'un circuit sous pression se traduisent par des jets finement pulvérisés inflammables. Ne pas respirer les vapeurs, fumées, brouillards. Les contacts prolongés et répétés avec l'épiderme peuvent provoquer des affections cutanées favorisées par des petites blessures ou des frottements avec des vêtements souillés, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé, après contact avec la peau se laver à l'eau et au savon, n'utiliser ni produit abrasif, ni solvant, ni carburant, ne pas s'essuyer les mains avec des chiffons qui ont servi au nettoyage. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation.
- Conseils d'utilisation : Éviter le contact avec des agents oxydant forts. N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries ... résistants aux hydrocarbures.

STOCKAGE

- Mesures techniques : Concevoir les installations et prendre toutes mesures nécessaires pour éviter la pollution des eaux et du sol.
 - Conditions de stockage : Stocker à température ambiante à l'abri de l'eau, de l'humidité et de toute source d'ignition. Conserver les récipients fermés en dehors de l'utilisation. Éviter le stockage soumis à intempéries.
 - Matières incompatibles : Réaction dangereuse avec les agents oxydant forts.
 - Matériaux d'emballage recommandés : N'utiliser que des récipients, joints, tuyauteries ... résistant aux hydrocarbures. Conserver de préférence dans l'emballage d'origine, dans le cas contraire, reporter toutes les indications de l'étiquette réglementaire sur le nouvel emballage.
-

8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

- Paramètres de contrôle : Valeur limite d'exposition aux brouillards d'huile (VLE) : 10mg/m³, sur 15 minutes,

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial	TRANSPRO 45 10W40
Code	3304-D05343
	Valeur moyenne d'exposition aux brouillards d'huile (VME): 5mg/m ³ , sur 8 heures.
-Équipements de protection individuelle	
. protection des mains :	Gants imperméables et résistants aux hydrocarbures.
. protection des yeux :	Lunettes en cas de risque de projection.
. protection de la peau et du corps :	Selon nécessité, écran facial, bottes et vêtements imperméables aux hydrocarbures, chaussures de sécurité (manipulation de fûts).
- Mesures d'hygiène	Voir les précautions de manipulation (section 7). Les chemises à manches longues sont recommandées. Ne pas porter de bagues, montres ou objets similaires qui peuvent retenir le produit et provoquer une réaction cutanée. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Eliminer les articles de cuir imprégnés du produit.

9. Propriétés physiques et chimiques

- Etat physique :	Liquide.
- Couleur :	Jaune.
- Odeur :	Caractéristique.
- Point d'écoulement :	< -42°C. (ASTM D 97).
- température d'auto-inflammation :	> 250°C (ASTM E 659) Cette valeur peut être notablement abaissée dans des conditions particulières. (Oxydation lente sur milieux fortement divisés...)
- Point d'éclair :	< 210°C (ASTM D 93).
- Caractéristiques d'explosibilité :	La limite inférieure d'inflammabilité de brouillard d'huile est atteinte pour des concentrations de l'ordre de 45 g/m3.
- Log P n-octanol/eau à 20°C :	Huile minérale > 6.
- Masse volumique :	env. 870.0 kg/m ³ à 15°C.
- Solubilité dans l'eau :	Insoluble et non miscible
- Viscosité :	Viscosité cinématique à 100°C : environ 14.7 mm ² /s

10. Stabilité et réactivité

- Stabilité	Produit stable aux températures usuelles de stockage, de manipulation et d'emploi.
- Réactions dangereuses :	Éviter les températures supérieures au point d'éclair, les étincelles, les points d'ignition, les flammes, l'électricité statique... et les agents oxydant forts.
- Produits de décomposition dangereux :	La combustion incomplète et la thermolyse produisent des gaz plus ou moins toxiques tels que CO, CO ₂ , hydrocarbures variés, aldéhydes, des suies, etc...

11. Informations toxicologiques

D'après l'évaluation des données toxicologiques des composants, le produit devrait avoir les caractéristiques suivantes selon les critères réglementaires en vigueur :

TOXICITÉ AIGUË / EFFETS LOCAUX

- inhalation :	Risque improbable dans les conditions normales d'emploi. De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.
- contact avec la peau :	Risque improbable dans les conditions normales d'emploi.
- ingestion :	Dommage peu probable en cas d'ingestion de faibles quantités, en cas de grande quantité ingérée : maux d'estomac, diarrhée...

SENSIBILISATION

- inhalation :	De fortes concentrations de vapeurs ou d'aérosols pourraient être irritantes pour les voies respiratoires et les muqueuses.
- contact avec la peau :	Peut déclencher une réaction allergique.
- cancérogenèse :	Lors de l'utilisation dans les moteurs, l'huile est contaminée par de faibles quantités de produits de combustion. Les huiles moteurs usagées ont développé des cancers de la peau sur des souris lors de leur application répétée ou continue. Le contact occasionnel de l'huile moteur usagée avec la peau ne devrait pas provoquer d'effets graves sur l'homme à condition de l'éliminer par un nettoyage efficace à l'eau et au savon.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Nom commercial **TRANSPRO 45 10W40**
Code 3304-D05343

12. Informations écologiques

Mobilité :

- air : Il y a peu de pertes par évaporation.
- sol : Compte tenu de ses caractéristiques physico-chimiques, le produit est, en général, peu mobile dans le sol.

- eau : Insoluble, le produit s'étale à la surface de l'eau.

Persistance et dégradabilité : Absence de données expérimentales sur le produit fini. La fraction "huile minérale" du produit neuf est intrinsèquement biodégradable.

Ecotoxicité : Le produit neuf n'est pas considéré comme dangereux pour les plantes terrestres. Il est considéré comme peu dangereux pour les organismes aquatiques. Pas de données connues pour le produit usagé.

13. Considérations relatives à l'élimination

Excédents ou déchets élimination : La seule méthode d'élimination autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé et la régénération ou le brûlage dans une installation agréée.

Emballage souillé : Remettre à un éliminateur agréé.

Code déchet : 13-02-06.

Textes réglementaires : - France : Voir nomenclature des déchets (JOCE : L 349 du 31/12/2001), Loi n° 75-633 du 15.07.75 modifiée, relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux.

Réglementation relative à la collecte des huiles usagées: Décret 79-981 du 21.11.79 et arrêtés du 28.01.99 relatifs à leur ramassage et aux conditions de leur élimination. Loi n° 88-1261 du 30.12.88 concernant l'importation, l'exportation et le transit des déchets. Décret n°77-254 du 08.03.77 relatif à la réglementation du déversement des huiles et lubrifiants dans les eaux superficielles.

14. Informations relatives au transport

N°ONU	Non réglementé	ADR / RID / ADNR	Non concerné
Transport Maritime IMO / IMDG	Non concerné	Voies aériennes OACI / IATA	Non concerné

15. Informations réglementaires

RÈGLEMENTATION COMMUNAUTAIRE

Étiquetage CEE : Néant

Phrases R : Néant

Phrases S : Néant

RÈGLEMENTATION FRANÇAISE

. code sécurité sociale Art.L.461-6 art.D.461-1, annexe A, n°601

Tableau des maladies professionnelles n°36, 65.

. code du travail Art.R.241-50, arrêté du 11.07.77.

16. Autres informations

Cette fiche de données de sécurité est conforme à l'article 31 du règlement REACH 1907/2006/EC.

Phrase R (Rubrique 2) :

R-38 Irritant pour la peau. R-41 Risque de lésions oculaires graves. R-51/53 Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R-52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Date de modification de la fiche : 14/01/2010

Remplace la fiche de/du : 15/03/2006

"Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que celui pour lequel il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit. L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplir les obligations qui lui incombent. Cette énumération ne peut être considérée comme exhaustive. Le destinataire doit s'assurer que d'autres obligations ne lui incombent pas en raison de textes autres que ceux cités."